



Lundi 10 mai dans l'après-midi, à la mairie de Saint-Genix, c'est en présence notamment de Typhanie Degois, députée, Marie-Claire Barbier, conseillère départementale, Cédric Vial, conseiller régional et sénateur, que Juliette Part, secrétaire générale de la préfecture, Paul Regallet, président de la communauté de communes Val Guiers, et Jean-Claude Paravy, vice-président de celle-ci et maire de Saint-Genix, ont procédé à la signature de la convention "Petite Ville de demain".

Accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux défis à venir

Il s'agit d'un dispositif de revitalisation des territoires ruraux, issu de l'agenda rural européen et pendant du dispositif "Action cœur de ville". Ce programme est un outil de relance, conçu pour des territoires exerçant une fonction de centralité tout en présentant des lignes de fragilité. Il doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux défis à venir, en donnant des moyens financiers, logistiques et financiers aux communes et EPCI (Établissement public de coopération intercommunale). L'objectif à terme est la formalisation d'une opération de revalorisation du territoire (ORT) sous 18 mois. Plusieurs enjeux ont déjà été identifiés pour le pôle de Saint-Genix-les-Villages : maintenir et favoriser l'installation d'habitants et de familles en centre-ville, agir sur la qualité du cadre de vie, offrir des logements adaptés, approfondir un projet de territoire cohérent, faciliter les mobilités.

La signature de cette convention va permettre d'officialiser le recrutement d'un chef de projet qui aura 18 mois pour coordonner les groupes de travail dans l'élaboration du programme d'action. La signature de la convention cadre, qui offrira de nombreux avantages au territoire, devra intervenir au plus tard le 22 novembre 2022. Paul Regallet a annoncé que la communauté de communes prendrait en charge 25 % du coût du poste de chef de projet en complément de la Banque des territoires. Juliette Prat a précisé qu'il s'agissait de la troisième convention signée sur les 11 prévues en Savoie.